

[CGA 2023]

Ouverture des inscriptions au Concours Général Agricole de Paris 2023 pour les Vins

Communiqué de presse
15 novembre 2022



Le **Concours Général Agricole** - copropriété du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté Alimentaire et du CENECA (Centre National des Expositions et Concours Agricoles) - qui regroupe les principales organisations professionnelles du secteur agricole - est **sans équivalent dans le monde tant en nombre qu'en diversité de produits en compétition**.

Profondément enraciné dans le patrimoine gastronomique français, le Concours Général Agricole tient plus que jamais une place de cœur et de choix auprès des consommateurs ;

[CGA 2023] Les inscriptions sont ouvertes pour le Concours des vins 2023 !

Pour les candidats :

Nous vous informons que **les inscriptions sont ouvertes et ce, jusqu'au 6 décembre 2022**.

Les inscriptions s'effectuent uniquement par internet :

<https://www.concours-general-agricole.fr>

Vous y retrouverez le règlement régional de cette édition avec les conditions dont millésimes ouverts au concours.

Nous vous rappelons que l'inscription n'est définitivement validée par la Chambre régionale d'agriculture qu'à réception du dossier complet à nous retourner par courrier **dès que possible** avec les documents suivants (avant le 13 décembre) :

- **bulletin d'inscription issu du site (daté et signé)**
- **chèque de règlement à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire**.
- **La ou les déclaration(s) de revendication** correspondante(s) à chaque échantillon inscrit.

Note : Ne pas faire réaliser les analyses de vos échantillons, nous les faisons effectuer après les prélèvements comme indiqué dans le règlement régional.

Les présélections :

La participation aux présélections en région Centre-Val de Loire est ouverte uniquement aux professionnels de la filière viticole. Les présélections auront lieu :

Pour le CPS 18 (Centre Loire) : Le jeudi 2 février 2023 à Reuilly

Pour le CPS 37 (Val de Loire) :

- o **Le jeudi 26 janvier 2023** à la maison des vins de Bourgueil *pour les appellations Bourgueil, Chinon et Saint Nicolas de Bourgueil*.

- **Le vendredi 27 janvier 2023** au lycée viticole d'Amboise pour les appellations *Touraine Indre et Loire, de la Sarthe et tous les pétillants.*
- **Le jeudi 9 février 2023** à l'antenne viticole de Noyers sur Cher pour les appellations *Coteaux du Vendômois, Touraine Loir et Cher, Orléans/Orléans Cléry et Valençay.*

La Finale se tiendra à Paris le samedi 25 février 2023,
dans le cadre du Salon International de l'Agriculture.

Rappels :

Les échantillons de vin présentés doivent être issus d'un lot homogène destiné à la consommation, conditionné ou en vrac./.. La notion de lot homogène exclut le prélèvement de lot non physiquement constitué et, en particulier, de vins « non assemblés ».

Il est interdit de présenter plusieurs échantillons issus d'un même lot, ainsi qu'un échantillon d'un lot ayant déjà été médaillé.

Si vous souhaitez être juré :

Les inscriptions préalables (dont une déclaration sur l'honneur) sont obligatoirement à faire sur le site :

<https://www.concours-general-agricole.fr>

La participation en tant que jurés est ouverte aux consommateurs avertis ayant bénéficié de formations préalables.

Pour demande d'informations complémentaires :

Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire 13 av. des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS
Karine Vignal : karine.vignal@centre.chambagri.fr - 02 38 71 91 02

Contact presse

Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire 13 av. des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Caroline DESMIDT-PIERARD - caroline.pierard@centre.chambagri.fr - 02 38 71 91 20 – 06 69 49 14 22

